

[Voir la version en ligne](#)



**Bulletin numérique d'information de la ville de Bellegarde.
Numéro Spécial RD3 - février 2017**

AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA TRAVERSÉE DE LA VILLE - RD3: POUR UN NOUVEAU CENTRE VILLE

La Ville de Bellegarde a décidé, courant 2014, dans un souci d'améliorer la sécurité, le fonctionnement urbain et l'identité communale de l'agglomération, de mettre en œuvre le projet de réaménagement de la traversée de Bellegarde par la route départementale 3 et des places publiques qui y sont adjacentes.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le périmètre de projet s'étend entre le rond-point de la D6113, au nord de la ville et celui de la rue d'Arles, au sud. Il s'agit d'un linéaire de 1600 mètres au total, englobant trois sections principales : la route de Nîmes, la rue de la République, la rue de Beaucaire et la rue d'Arles. Le projet concerne la réfection de la voirie (soit une surface de 20 000 m² environ), de façade à façade. C'est un espace public de 22 500 m², composé de la chaussée, des trottoirs, des cinq places adjacentes et des terrains dégagés par les démolitions réalisées au cours de l'été 2016 qui va ainsi être réaménagé. Le projet doit donner une personnalité à la RD3 en clarifiant notamment usages et fonctions. L'objectif principal étant d'améliorer le partage des espaces entre piétons, cycles et voitures avec la préoccupation municipale de rendre accessibles les commerces aux personnes handicapées.

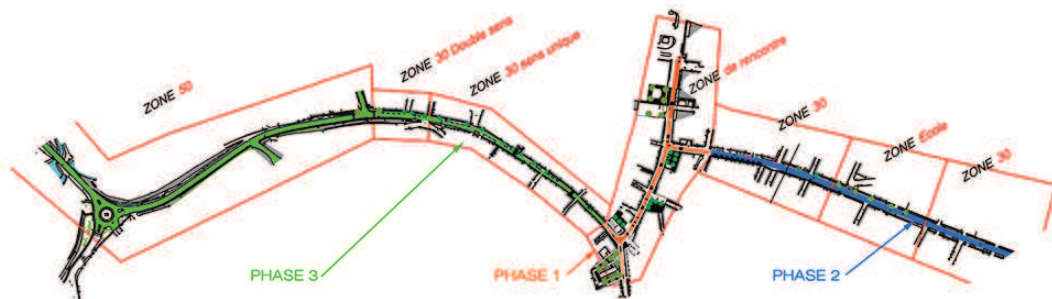
Il s'agit notamment de mettre en œuvre :

- Un espace public qui offre une plus grande place au piéton ;
- Un vocabulaire harmonieux et lisible sur l'ensemble de la traversée, visant à clarifier les usages et à améliorer la qualité des espaces ;
- Une régulation des flux et une mise aux normes des trottoirs pour l'accessibilité handicapé ;
- Une hiérarchisation des séquences composant la traversée, avec une priorité pour l'espace de « cœur de ville », qui concentre la plupart des fonctions urbaines : animation, commerces, culture, places...

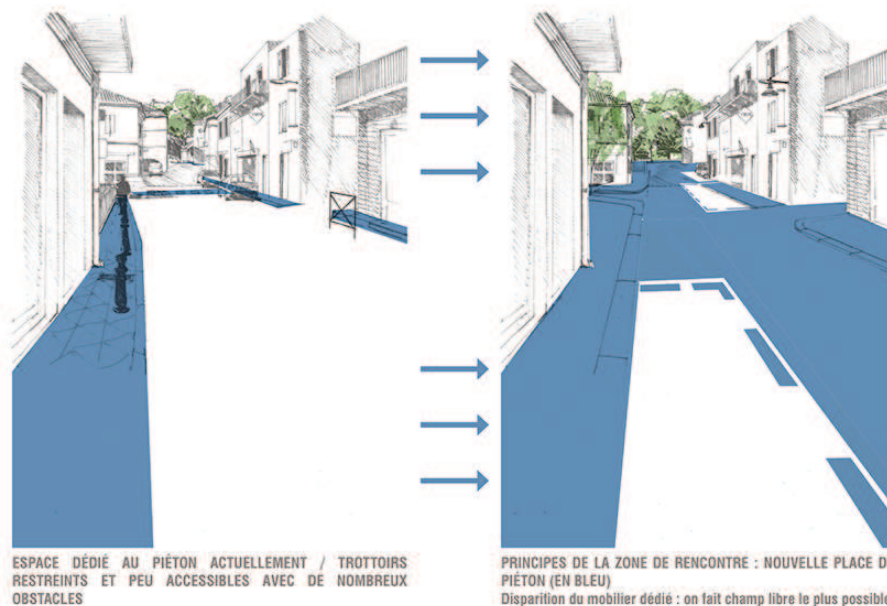


LES AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS

- Entrée de ville Nord – Route de Nîmes : Il est prévu de maintenir la voie à double sens (jusqu'à la rue du Château) et à 50 Km/h. Les travaux portent sur la reprise des revêtements de la voirie et des trottoirs. Des bandes cyclables sont insérées pour faciliter la circulation des modes doux. L'éclairage est repris.
- **Création de zones 30** rue d'Arles et Route de Nîmes. Il s'agit de la création de zones régulées à 30 kilomètres/heure. Cet aménagement vise à sécuriser des rues aujourd'hui très pratiquées par les piétons. L'aménagement s'accompagne de trottoirs agrandis mis en valeur par des matériaux de qualités (béton désactivés, bordures larges...), de l'enfouissement des traversées aériennes des réseaux et d'un nouvel éclairage.
- Centre historique et places. Restauration du « cœur de ville » avec la mise en place d'une **zone de rencontre** afin de faciliter la promenade, l'achat, la visite... Cette zone sera régulée à **20 kilomètres/heure** maximum.



La chaussées et les trottoirs seront au même niveau et ne feront plus qu'un. Ils seront mis en valeur par des matériaux de qualité (béton désactivés, enrobé quartzique, bordures larges, plantations...) et du mobilier spécifique.

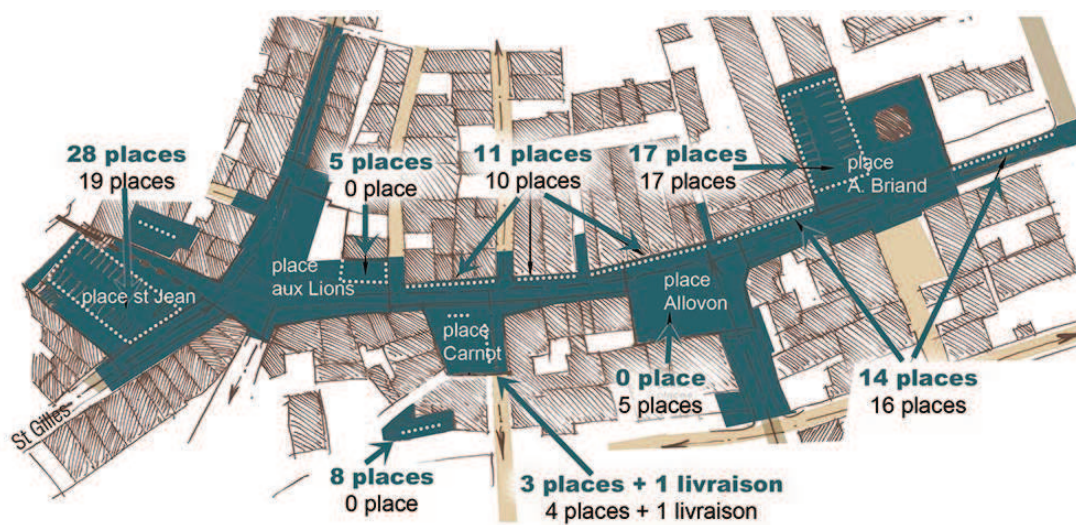


Les places de stationnement seront réservées à la courte durée (zone bleue) et donc adaptées aux activités commerçantes concentrées sur cette zone.



UN PROJET COMPATIBLE AVEC LE STATIONNEMENT

Le projet prévoit le maintien du stationnement sur les places St-Jean, Aristide Briand et Carnot ainsi que la création de nouveaux stationnements au niveau de la place aux Lions et rue des écoles. Le stationnement sur la rue de la République est également conservé en zone bleue. S'ajoutent également les stationnements disponibles places de l'église, Marcel Boucayrand, de la Forge et Batisto Bonnet.



Avant: 71 places existantes+ 1 livraison **Après: 86 places + 1 livraison**

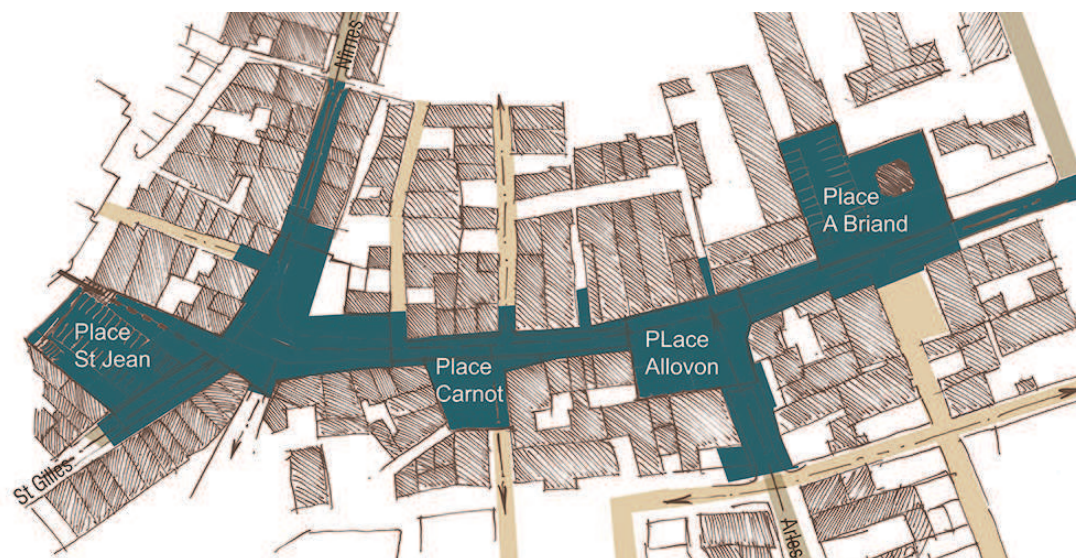
PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en trois phases :

- 1 ère phase : rue de la République, rue de Beaucaire ainsi que les places St-Jean, aux Lions, Carnot, Allovon et Briand - Réalisation immédiate ;
- 2 ème phase : rue d'Arles - Réalisation ultérieure ;
- 3 ème phase : Route de Nîmes – Réalisation ultérieure.

Première phase des travaux lancée en février 2017

- 1ère dizaine de février : repérage geo-radar des réseaux et marquage au sol
- engagement des travaux à compter du 20 février
- Durée prévisionnelle : 10 mois



QUELLE PROCÉDURE ?

L'aménagement est réalisé et financé par la commune de Bellegarde en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Gard. La Commune a mandaté la SPL Terre d'Argence, au travers de son outil opérationnel la SEGARD, pour le pilotage du projet. Cette dernière s'appuie sur la maîtrise d'œuvre : les sociétés INTERVIA Etudes et STOA. Le suivi des travaux est confié à cette maîtrise d'œuvre.

LA CCBTA PREND PART AU PROJET

Aujourd'hui par sa compétence d'aménagements urbains en lien avec le développement commercial qui inclut de fait la possibilité de création et d'aménagement de places publiques, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence prend part pleinement à ce projet de modernisation et d'amélioration de notre centre-ville

La réalisation du projet sera ainsi assurée :

- Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Réalisation des places publiques suivantes : Place Saint-Jean, Place aux Lions, Place Carnot, Place Allovon, Place Aristide Briand.
- Commune de Bellegarde et Département : Réaménagement de la RD 3.

VOS INTERLOCUTEURS

L'entreprise de travaux mettra à disposition des riverains une personne chargée de faire le relais entre les équipes de réalisation et la maîtrise d'œuvre. Cette personne sera reconnaissable sur le chantier et sera présente en permanence lorsque les travaux se dérouleront. Une astreinte sera mise en place par l'entreprise qui devra intervenir sous 2h. Le numéro de l'astreinte sera communicable par les services municipaux.

La personne en charge de l'aménagement qui vous accompagne :
Bernard CHANTRIER – Mail : bernard.chantrier@orange.fr

Dans le cas d'intervention sur les réseaux prévoyant des coupures (eau, électricité, etc.), l'entreprise de travaux préviendra les riverains concernés au moins 48h à l'avance.

Cet email a été envoyé à p.crape@mairie-bellegarde.fr, cliquez ici pour vous désabonner.